

PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINNADE

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollution susceptibles d'affecter la qualité des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité. La réalisation des profils de baignade répond à une obligation réglementaire fixée par la directive européenne 2006/7/CE. Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade, il est destiné à l'information des usagers de la plage.

DESCRIPTION DU SITE DE BAINNADE

Personne responsable de l'eau de baignade : mairie de Plounéour-Brignogan-Plages

Nature : plage de sable fin

Longueur de la plage : 850 mètres

Période de la saison balnéaire : 15 juin - 15 septembre

Accessibilité aux animaux : Interdiction aux animaux

Equipements : Club de voile, WC au club, Poubelles

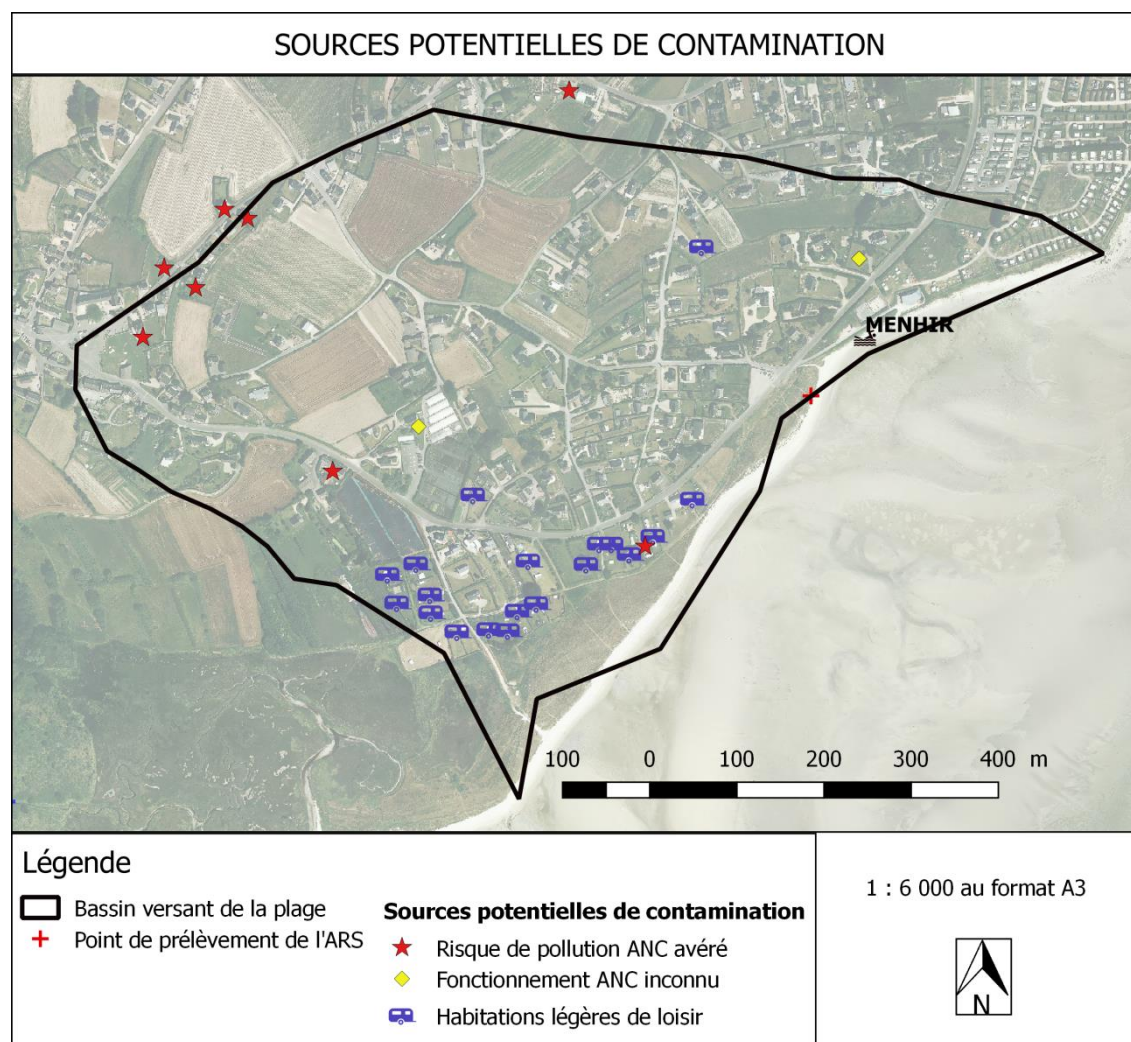
Localisation du point de surveillance ARS : Coordonnées Lambert 93 : X = 162 653 ; Y = 6 863 831

INFORMATIONS ET CONTACTS

Mairie de Plounéour-Brignogan-Plages : 02 98 83 40 06

Agence régionale de santé Bretagne : 02 98 64 50 50

Numéros d'urgence : 15 ou 112



QUALITE DU MILIEU

Qualité bactériologique :

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux de baignade porte sur deux germes bactériens :

- *Escherichia coli*,
- les entérocoques intestinaux.

Leur présence au-delà des limites sanitaires autorisées traduit une contamination de l'eau pouvant occasionner des gastro-entérites, otites, infections oculaires ou cutanées.

Classement selon la directive 2006/7/CE :

2014	2015	2016	2017

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent	Bon	Suffisant
Insuffisant	Insuffisamment de prélèvements	Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION ET PLAN D' ACTIONS :

	Sources potentielles de contamination	Evaluation du risque	Plan d'actions
Assainissement autonome	Plusieurs installations non-conformes sont présentes sur le bassin versant de la plage ainsi que sur la commune de Goulven à proximité de la baie de Goulven	Moyen	Campagne de contrôle par le SPANC Mise en conformité volontaire Extension du réseau collectif sur la commune de Goulven à l'étude
Zone de caravaning	Plusieurs zones de loisir non-contrôlées par le SPANC sont présentes au sud du bassin versant	Moyen	Contrôle par le SPANC des mobil-homes autorisés à l'étude
Agriculture	Des surfaces agricoles sont présentes en amont du bassin versant	Faible	Sensibilisation sur les bonnes pratiques

La plage du Menhir est classée en bonne qualité depuis 2015. Néanmoins, des épisodes de pollution peuvent être ponctuellement observés.